

**DISCOURS DU MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE  
A L'OCCASION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
FONDATION POUR LE TNS.**

*Le 09 Novembre 2011 à l'Hôtel FRANCO de YAOUNDE.*

- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;**
- **Monsieur le Représentant de l'Agence Française pour le Développement**
- **Monsieur le Représentant de la KfW;**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République du Congo ;**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République de Centrafrique ;**
- **Messieurs les représentants des organisations de coopération ;**
- **Messieurs les représentants du corps diplomatique ;**
- **Madame et messieurs les administrateurs de la FTNS ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mes dames et Messieurs les représentants des média ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

C'est avec un plaisir tout particulier que je préside ce jour dans cette salle de l'hôtel Franco, la conférence de presse sur l'établissement et le fonctionnement de la Fondation pour le Tri National de la Sangha.

En cette circonstance, je voudrai tout d'abord témoigner ma sincère reconnaissance à vous tous ici présents, et en particulier aux représentants des organisations et partenaires du MINFOF dont la présence en ces lieux est la preuve éloquente de notre engagement commun à travailler en synergie pour la gestion durable de nos écosystèmes forestiers.

**Mesdames et Messieurs, Distingués Invités**

Comme vous le savez, les pays d'Afrique Centrale se sont irrémédiablement engagés vers la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers respectifs. Dès 1999, les Chefs d'Etat de la sous-région, à l'initiative de S.E. Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, se sont réunis à Yaoundé pour discuter

des questions de gestion durable des forêts d'Afrique centrale y compris les aires protégées transfrontalières. Au terme dudit sommet, une déclaration dite « Déclaration de Yaoundé sur les forêts » a été signée. C'est cette déclaration qui ouvre la voie à la coopération sous-régionale en matière de forêts et d'environnement. La COMIFAC a été par la suite créée en 2002 pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Yaoundé.

L'accord de coopération pour le Tri National Sangha (TNS) signé en décembre 2000 lors de la première Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale par les Ministres du Cameroun, du Congo et de la République Centrafricaine (RCA) constitue une parfaite illustration de la mise en œuvre de l'engagement de nos Chefs d'Etat. L'objectif convenu dans le cadre de cet Accord est de mettre en place et gérer, de façon collégiale, le complexe forestier transfrontalier du TNS d'une superficie globale d'environ 44 000 km<sup>2</sup> et comprenant les trois parcs nationaux contigus de Lobeke (2 100 km<sup>2</sup>) au Cameroun, Dzanga-Ndoki (1 220 km<sup>2</sup>) en RCA et Nouabale-Ndoki (4 000 km<sup>2</sup>) au Congo, ainsi que leurs zones périphériques.

### **Distingués Invités**

Depuis 2000, des efforts importants ont été réalisés par les parties prenantes du TNS pour garantir la gestion durable de cette zone transfrontalière dotée d'une richesse biologique exceptionnelle. En plus des avancées enregistrées sur le terrain en matière de collaboration entre les conservateurs et partenaires au développement du TNS, quelques acquis que nous pouvons citer sont au plan institutionnel :

- La signature du Protocole d'Accord sur la lutte anti-braconnage en juin 2002 ;
- La signature du Protocole d'Accord sur la libre circulation du personnel TNS février 2005 ;
- La signature en novembre 2010 du Protocole d'Accord sur l'organisation et le fonctionnement de la Brigade Tri-nationale de Lutte Anti braconnage du TNS (BLAB-TNS).

### **Mesdames, Messieurs,**

Les Gouvernements des trois pays du TNS, avec l'appui des partenaires au développement, ont retenu la création d'un fonds fiduciaire pour l'environnement

comme un mécanisme permettant de renforcer le financement à long terme des activités au sein du TNS. Ainsi la Fondation pour le TNS (FTNS) a été créée en 2007 et en mai 2008 j'ai eu le plaisir de signer avec le Président de son conseil d'administration une Convention de Collaboration.

Il convient de saluer la République Fédérale d'Allemagne qui a mis à la disposition de la République du Cameroun un montant de 5 millions d'Euros au titre de la Coopération Financière pour le capital de la FTNS. 90% de cette contribution vise à financer le Parc de Lobeke et 10% les activités trans-frontalières.

Aussi nous remercions l'Agence Française de Développement qui a apporté une contribution de 3 millions d'euros.

Il convient de préciser que la création de la « Fondation pour le Tri-National de la Sangha », s'inscrit également dans le cadre de l'axe prioritaire portant sur le financement durable des aires protégées du « Plan de Convergence » de la COMIFAC.

**Mesdames et Messieurs,**

Le MINFOF a signé en mai 2008 une Convention de collaboration en vue de faciliter la réalisation effective des objectifs et des activités de la FTNS au Cameroun, à savoir le financement durable de la conservation et de la gestion de la biodiversité dans le Tri National de la Sangha en général et dans le Parc de Lobeke et sa zone périphérique en particulier.

Cette convention devait permettre à la FTNS d'obtenir des commodités nécessaires pour un déploiement optimal de ses activités au Cameroun.

**Mesdames, Messieurs,**

Comme vous le savez bien, les activités de conservation présentent un coût assez élevé que les pays en voie de développement de la sous région peuvent difficilement supporter.

C'est le lieu de remercier l'appui financier et technique que nous apportent certains partenaires de longue date dans la gestion durable de nos aires protégées.

Cet appui bien qu'important demeure largement inférieur aux besoins ; d'où la nécessité de chercher des financements supplémentaires et novateurs.

**Mesdames et Messieurs,**

Nous souhaitons que les partenaires et les autres acteurs, jouent pleinement leur rôle afin de faciliter l'établissement de la Fondation TNS qui constitue à ne point douter, un outil important dans la poursuite de nos actions vers la gestion durable du paysage TNS.

Il convient à cet effet de saluer l'Accord de coopération financière de 20 millions d'Euros pour le Programme « Gestion durable des forêts du Bassin du Congo, Fondation Tri-National de la Sangha (FTNS) » signé 5 juillet 2011 entre le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Notre concertation de ce jour vise les deux objectifs suivants :

- Faire le point sur l'avancement du programme de travail et des financements de la Fondation TNS au terme de son Conseil d'Administration ;
- Echanger sur les interventions des différents partenaires au niveau national et sous régional pour une gestion durable de nos ressources forestières et fauniques.

Je puis d'ores et déjà vous rassurer de l'engagement et de la détermination du Ministère des Forêts et de la Faune à ne ménager aucun effort pour poursuivre la mise en œuvre des mécanismes de financements novateurs.

Pour terminer, je voudrais remercier les partenaires qui à travers la FTNS, nous apportent leur appui hautement apprécié dans nos activités dans les aires protégées du TNS, à savoir la coopération allemande à travers la KfW et l'Agence française pour le Développement.

- VIVE LA COOPERATION INTERNATIONALE ;
- VIVE LA COOPERATION SOUS REGIONALE ;
- VIVE LE CAMEROUN.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE BIEN AIMABLE ATTENTION.